

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC ÉOLIEN D'AUTREMENCOURT- CURIEUX

Direction départementale des territoires

Laon, le

26 AOUT 2014

PRÉFET DE L'AISNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté • Égalité • Fraternité



Service Environnement  
Unité Gestion des Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 25 août 2014, une enquête publique qui sera ouverte du **mercredi 24 septembre au vendredi 24 octobre 2014**, dans les communes de AUTREMENCOURT et CURIEUX sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée parc éolien d'Autremencourt-Curieux sur le territoire des communes de AUTREMENCOURT et CURIEUX présentée par la société PARC ÉOLIEN NORDEX LI dont le siège social est 23 rue d'Anjou 75008 PARIS.

Le projet est composé de 6 éoliennes d'une puissance nominale de 3 MW et d'une hauteur de 150 mètres sur le territoire des communes de AUTREMENCOURT et CURIEUX.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.prel.gouv.fr](http://www.aisne.prel.gouv.fr)).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnées, dans les mairies de AUTREMENCOURT et CURIEUX ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de AUTREMENCOURT, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société PARC ÉOLIEN NORDEX LI au 23 rue d'Anjou 75008 PARIS

Mme Denise LECOCQ, inspecteur des impôts, en retraite, a été désignée comme commissaire enquêteur et, M. Bernard VINCENT, géomètre expert foncier DPLG, en retraite, a été désigné comme suppléant, Mme Denise LECOCQ siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
Mercredi 24 septembre 2014	09h-12h	AUTREMENCOURT
Samedi 04 octobre 2014	09h-12h	AUTREMENCOURT
Mercredi 08 octobre 2014	09h-12h	CURIEUX
Vendredi 17 octobre 2014	15h-18h	CURIEUX
Vendredi 24 octobre 2014	15h-18h	AUTREMENCOURT

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies de AUTREMENCOURT et CURIEUX et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,  
Le Responsable de l'Unité,

Thomas BOSSUYT